



Ordonnance de protection pour violences conjugales

Par Dimi77

Bonjour,

J'ai une collègue de travail qui veut divorcer de son mari.
cela fait 10 ans qu'ils sont mariés et ont 2 enfants en bas âge. Elle ne parle pas très bien le français.

Depuis qu'elle veut divorcer, elle est victime de violences conjugales (surtout psychologiques): il lui pique ces affaires, ces bijoux, la télé, il veut vérifier son portable, l'insulte, la minimise ? dernièrement il a voulu regarder justement ses messages et il l'a violenté (mal au bras). elle a appelé la police et porté plainte.

Elle a aussi rdv avec une avocate (qui parle ça langue) pour entamer le divorce vendredi prochain.

Aujourd'hui il y'a une ordonnance de protection pendant 6 mois. Ma collègue a le droit de rester dans l'appartement et son mari est interdit de rentrer.

Mes questions sont les suivantes:

- son mari a-t-il le droit de garder les clefs du logement (car il les as toujours)?

Merci pour l'aide que vous apporterez .
Bonne journée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mari peut rendre les clés, mais personne ne saura s'il n'a pas fait un double.

Vous devriez conseiller à votre amie de changer les serrures (juste le barillet, ce n'est pas très onéreux)